

- au forfait semaine : 1 enfant : 11 euros
2 enfants : 18,72 euros
3 enfants : 24,20 euros.

Le contrat signé en début d'année scolaire pourra être interrompu par écrit avec un mois de préavis. Il pourra être modifié sur demande écrite motivée avec préavis de 15 jours.

Quatre jours d'absence seront nécessaires pour bénéficier d'une réduction de la facturation. Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur FABRIES expose également la réflexion qui a eu lieu autour de la formation professionnelle du personnel communal et qui sera étudiée pour la rentrée de septembre ainsi que la création de fiches de poste. Chaque agent ayant remis la sienne manuscrite, Marcelle LECHEVANTON transposera celle de chacun sur un modèle informatique existant afin de les uniformiser.

Autre point abordé : En attendant la construction du bâtiment de deux classes supplémentaires, la recherche d'un local provisoire est nécessaire. La location d'un préfabriqué est envisageable pour recevoir la nouvelle classe à la rentrée, les frais s'élevant à 6000 euros pour 5 mois. En raison de ce coût jugé élevé, il est envisagé de récupérer la deuxième salle de restauration pour y faire la classe et éviter cette charge financière. La proposition de passer à deux services au niveau de la cantine dans un réfectoire permettrait de libérer cette salle pendant la durée de la construction. Cela serait aussi une solution pour pallier à l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée à la cantine.

La Commission Affaires scolaires travaillera sur ce point et fera des propositions au Conseil Municipal.

Tarifs et horaires de location de la salle des fêtes :

Location actuelle : 100 €

Vaisselle : 50 €

La caution est de 200 euros.

Le Conseil municipal décide de ne rien changer à ces tarifs. Monsieur le Maire propose de revoir la convention de location pour y apporter quelques améliorations.

Les Associations organisant des manifestations auront l'autorisation de diffuser de la musique jusqu'à trois heures du matin. Un courrier sera envoyé en ce sens à chaque président d'association.

Achat de mobilier scolaire :

Ce mobilier est destiné à équiper la 7^{ème} classe.

Trois devis ont été fournis par GOURSAUD, Buro Espace et SODICOM. La proposition de GOURSAUD apparaît la plus complète, elle est retenue pour un montant de 4 111,38 € HT.

Examen de demande de crédits pour achat de manuels scolaires :

Le Montant de la demande faite par les enseignants du groupe scolaire est de 2746 € TTC. Il serait intéressant de savoir quel est le pourcentage de livres renouvelés, la question sera posée à Madame la Directrice de l'école. Cette demande est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une inscription de crédits complémentaires lors d'une décision modificative budgétaire ultérieure.

Avancement du projet d'extension du groupe scolaire et décision concernant les panneaux photovoltaïques :

Le permis de construire concernant la création des nouveaux locaux sera déposé à la DDEA

par Monsieur le Maire ce jeudi 28 mai.

Monsieur Jérôme FABRIES expose l'idée de poser 60 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la future construction des bâtiments scolaires. C'est une manière de produire de l'électricité sans émission de CO² qui rejoint l'idée du développement durable. C'est aussi une action éducative auprès des enfants qui pourront voir affichée la production de l'électricité, d'où une action pédagogique également. C'est aussi un rôle exemplaire, mettre en avant le désir de s'investir et se montrer sensible aux problèmes d'économie d'énergie. L'enjeu financier n'est pas négligeable puisque la vente d'électricité à EDF aurait pour effet d'obtenir un dégagement entre 1000 et 2000 euros par an.

Cette proposition est soumise au vote et obtient 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 Abstentions. La Commission des Travaux se réunira pour prendre en charge ce projet.

Ecole Numérique Rurale :

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'Education Nationale veut accompagner les communes de moins de 2000 habitants pour équiper leur école en ordinateurs portables pour des actions pédagogiques.

Sont prévus : un poste pour l'enseignant, huit postes pour les élèves et un tableau blanc interactif servant à des travaux pour la classe.

Si la Commune est retenue, le Ministère subventionnera 80 % du coût Hors taxe de l'équipement jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 euros.

L'acte de candidature déposé à l'inspection académique doit comprendre le projet pédagogique élaboré par les enseignants.

A l'unanimité, il est décidé de présenter la candidature de la Commune et Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Si le dossier de Lombers est retenu, le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire modificative (DM1).

Droit de Prémption Urbain :

Trois lots ont été vendus au lotissement de la Borie Basse : 657 m² pour 36 000 euros ; 752 m² pour 40 000 euros et 654 m² pour 36 000 euros. La Commune choisit de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Programme opérationnel 2009-2011 de l'Agenda 21 du Réalmontais :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil Municipal est saisi pour avis sur le projet de programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du Réalmontais. Il est également sollicité par la CCR sur son engagement à prolonger à l'échelle communale les actions prévues dans ce cadre, en participant notamment à une action collective "éco responsabilité des collectivités " proposée par l'Agence Régionale pour L'environnement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les principales caractéristiques de la démarche agenda 21 local : réalisation d'un diagnostic partagé, définition d'un programme d'action répondant aux enjeux identifiés du territoire, participation des acteurs, transversalité des approches, pilotage et évaluation continue du projet.

Il évoque ensuite les actions qui figurent dans le document opérationnel présenté par la CCR. Il précise qu'elles sont pour l'essentiel le fruit de la stratégie du territoire initiée dès 2003 à travers le Projet de Développement Durable du Réalmontais et qu'elles s'inscrivent en cohérence avec l'action communale.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Considérant les enjeux de développement durable identifiés pour le Réalmontais dès 2003 ;
- Considérant les finalités des actions prévues dans le programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 et leur impact communal ;
- Considérant que pour être efficace l'agenda 21 de la Communauté de Communes du

Réalmontais doit être compris comme une démarche impliquant l'ensemble du territoire et qu'il doit à ce titre être relayé et dynamisé par la participation de la commune ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur la démarche "Agenda 21 du Réalmontais" conduite par la CCR et les finalités poursuivies à travers son programme opérationnel 2009-2011;
- précise qu'il convient dès à présent de s'interroger sur les moyens permettant de donner un plus grand impact à ce projet de territoire en favorisant son articulation avec les actions communales existantes ou à venir et en facilitant sa communication auprès du grand public.
- de participer à l'action collective "éco responsabilité des collectivités " proposée par l'Agence Régionale pour L'environnement en désignant notamment un correspondant communal sur ce dossier.

Sujets divers :

- *Courrier du Syndicat de la Vallée du Dadou* interrogeant la Commune sur les travaux à réaliser sur le ruisseau.
- *Compte administratif 2008 du Syndicat des Eaux du Dadou* : remise du document aux membres présents.
- *Compte rendu de la dernière réunion du PLU* : Le diagnostic agricole a été fait. La prochaine étape est le recensement de tout bâtiment plus ou moins isolé dit en zone naturelle. La prochaine réunion de la commission aura lieu le 6 juillet à 14 h 30.
- *Repas du 13 juillet* : La Bandas de Montredon-Labessonnié jouera à l'apéritif et la disco mobile « Music System » animera la soirée. Au menu : merguez, saucisse ou moules frites seront servis aux stands, pas de réservation.
- *Courrier des riverains du quartier « Plaine de Balmes »* demandant à pouvoir utiliser le parking du stade dans le cadre de leur repas annuel : avis favorable est donné.
- *Ouverture d'un bar de nuit* : Monsieur le Maire informe le Conseil de son ouverture au lieu dit « La Plaine du Bois Long » en bordure de la RD 612.
- *Demande d'un ralentisseur* sur le chemin qui descend de la maisonnette de Colin : Le Conseil municipal réfléchit à l'idée d'un sens interdit. Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur ROBERT de la CCR.
- *Demande de busage* de la part des riverain d'une partie du chemin de Picourel afin d'élargir la chaussée, le trafic routier devenant plus important.
- *Courrier de l'Association « La Clé des Chants »* concernant une demande de mise à disposition d'une salle en remplacement d'une de celles prêtées actuellement. Monsieur le Maire a bien pris en compte cette lettre et en a fait part au Conseil. Une étude sera faite quant à la disponibilité éventuelle d'une autre salle.
- *Courrier de « l'Association Lombersoise de Tir »* demandant une coupe ou un trophée pour la manifestation du 14 juin : cette demande est acceptée.
- *L'amicale des pêcheurs* invite un représentant de la municipalité à son repas annuel le 30 mai.
- *Subvention DGE* : Monsieur le Maire informe les membres présents de l'attribution d'un montant de 133 000 euros représentant 35 % du montant HT des travaux d'extension du groupe scolaire.
- *Elections européennes* : Les bureaux de vote seront ouverts de 8 H à 18 H le dimanche 7 juin. Le tour de garde des assesseurs est organisé.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.